

FICHES DE SYNTHÈSE – Juillet 2018

1. APPELS A PROJETS NATIONAUX

Programme d'Investissements d'Avenir - Transports et Mobilité durable - Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants

Durée	Date de publication :	3 janvier 2018	Date de clôture :	31 décembre 2018
	Time to Grant :	3 mois	Durée du projet :	-

Contexte	Financeur :	ADEME	Opérateur :	ADEME
	Description :			
	<p>Projets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets industriels, portés par des entreprises implantées sur le territoire national, développant des technologies, des services et/ou des solutions ambitieuses, innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité. - Le projet se fonde sur une propriété intellectuelle (TRL entre 3 et 5) développée par un laboratoire public ou un institut de recherche indépendant dans le cadre d'un projet antérieur soutenu financièrement sur fonds publics. - Le projet permet de développer des équipements, sous-systèmes ou services innovants et compétitifs, d'un TRL 6 au moins, valorisant ces technologies. <p>Thématiques visées par l'appel :</p> <p>Solutions de mobilité intelligente (Mobilité des personnes, Mobilité des marchandises, Solutions intermodales des mobilités) ; Véhicules plus propres et plus performants ; véhicules automatisés et connectés ; Transports guidés ; Transport maritime, transport fluvial ; Infrastructures routières intégrées.</p>			

Budget	Budget global :	-	Budget par projet :	Au moins 2 millions EUR.
	Taux d'intervention par type d'acteur :			
	<p>Sont instruits les projets dont le coût total est d'au moins 2 millions d'euros.</p> <p>Dans le cadre de l'instruction du projet, l'ADEME détermine les coûts éligibles et retenus pour le financement et l'aide maximum en fonction de la nature des dépenses (Recherche industrielle – RI – ou Développement expérimental – DE):</p>			

Catégorie d'entreprise	Activités de recherche	
	RI	DE
Grandes entreprises	50%	25%
Moyennes entreprises	60%	35%
Petites entreprises	70%	45%
Nature de l'aide	Subvention	Avances remboursables

Pour les établissements de recherche, les collectivités locales et les établissements publics, les aides sont accordées sous forme de subvention dans la limite de 100% des coûts marginaux, ou 40% des coûts complets.

	Avantages :	Inconvénients :
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour l'exploitation et la commercialisation de résultats de la recherche • Projets mono-partenaire (entreprises uniquement) ou multipartenaires (consortium de 5 partenaires maximum, porté par une entreprise et incluant une ou plusieurs structure de recherche ou de valorisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets doivent exploiter des résultats développés par un laboratoire public ou un institut de recherche indépendant dans le cadre d'un projet antérieur soutenu financièrement sur fonds publics • Pour les projets sous forme de consortium, les dépenses engagées par les établissements de recherche doivent représenter au moins 20% du budget.

Contact	Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations : <u>Site web de l'appel</u>
----------------	---